



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878

COMPTE RENDU DU 30^e EXERCICE

1903-1904

BORDEAUX

—
1903



18158
F9C79

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1878



COMPTE RENDU DU 30^e EXERCICE

1903-1904

BORDEAUX

1905

OEUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.
S. E. M^{gr} LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.
S. G. M^{gr} DE LA BOULLERIE, Coadjuteur.
SILLIMAN (Ch.), *Président*.
VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.
GROSSARD (O.), }
BALLANDE (L.), *Trésorier*.
COUVE (H.), *Secrétaire*.

Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et C ^{ie} .	JOHNSTON (Nath.).
BRANDENBURG (Ch.).	LALANDE (Armand).
M ^{me} BRANDENBURG (Ch.).	LUR-SALUCES (Marquis DE).
MM. BRANDENBURG (Albert).	LUZE (Alfred DE).
BALLANDE (L.).	LE QUELLEC (A. Casimir).
BALLANDE (André).	LE QUELLEC (Louis).
M ^{me} V ^{ve} BEDOURET.	MESTREZAT (Paul).
MM. CADILHON (C.).	PIGANEAU et Fils.
CALVET (J.) et C ^{ie} .	RÖDEL et Fils frères.
CORNOULS-HOULÈS (G.).	SAMAZEUILH et Fils.
M ^e CASTERA.	SCHACHER (G.).
CRUSE (H.).	SILLIMAN (Ch.).
CRUSE (A.).	SILLIMAN (G.).
CRUSE (Ed.).	M ^{lle} SILLIMAN (Julie).
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (H.).	M ^{me} V ^{ve} SCHYLER.
M ^{me} V ^{ve} CRUSE (Ed.).	SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
M ^{me} V ^{ve} DUMONTEIL.	ET DE LA CHARCUTERIE.
MM. ESCARRAGUEL (A.).	MM. TEYSSONNEAU (E.).
FAURE (Lucien).	LUZE (baron A. DE).
FOSSE (H.).	TASTET et LAWTON.
FOSSE (Ch.).	LAFARGUE (A.) et C ^{ie} .
GALTIÉ (J.).	MARC MAUREL.
GOUZIL neveu.	TAMPIER (L.).
GROSSARD (O.).	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur.

S. E. M^{gr} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.
M. BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.
BALLANDE (André), négociant-armateur.
BERMOND (Adolphe), négociant.
CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.
CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.
COUVE (Henri).
CRUSE (Hermann), négociant.
DUPEUX (D^r), conseiller d'arrondissement.
ESCARRAGUEL (Arthur).
FOSSE (Ch.) négociant.
FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.
LALANDE (Armand) fils, négociant.
LANDE (D^r), ancien Maire de Bordeaux.
LANUSSE, administrateur des Hospices.
LAWTON (Ed.).
LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.
LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.
LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.
LUNG (Gustave), négociant.
LUZE (Charles A. DE), négociant.
MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.
MATHIEU, pasteur.
MOLINIÉ (Francisque-G.).
PÉRIÉ (Georges), conseiller général.
PETIT, vicaire général de l'Archevêché.
RÖDEL (Henri), substitut du Procureur général.
TEYSSONNEAU (Emile), négociant.
VITRY, directeur de la circonscription pénitentiaire.

Membres honoraires.

MM. L. LE GUEST, ancien directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.
le D^r DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

Comité exécutif de la Société.

MM. H. COUVE, *Président honoraire.*

J. CALVÉ, *Président.*

MARCILLAUD DE BUSSAC,
Charles A. DE LUZE, } *Vice-Présidents.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

Henri RÖDEL, *Secrétaire général.*

G. LUNG, *Secrétaire adjoint.*

Vicomte L. DE CLOUET,
Hermann CRUSE,
Ch. FOSSE,
Anselme LÉON,
F.-G. MOLINIÉ,
VITRY, } *Assesseurs.*

Service intérieur.

MM. A. CARON, ✱, officier en retraite, *directeur du Refuge.*
Ch.-A. BARDON, *surveillant comptable.*

Service médical.

MM. le D^r PERINGUEY, *médecin principal.*
le D^r LAFOND-ORÉ, *médecin adjoint.*

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

DE BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du samedi 17 Décembre 1904.

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le samedi 17 décembre 1904, à deux heures, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Marcillaud de Bussac et Charles de Luze, vice-présidents; Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; F.-G. Molinié, A. Léon, Vitry, Fosse, assesseurs.

S. E. Mgr. le cardinal Lecot, M. le Général commandant le 18^e corps d'armée, M. le Procureur général près la Cour d'appel, M. le Préfet de la Gironde et M. le Secrétaire général de la Préfecture, M. le Maire de Bordeaux, M. le pasteur Cadène, président du Consistoire protestant; M. le grand-rabbin Lévy, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration s'étaient fait excuser.

De nombreux souscripteurs assistent à la séance, ainsi que plusieurs invités et quelques dames.

M. Calvé, président, prononce une allocution, au cours de laquelle il met en lumière les services rendus par l'OEuvre.

Puis M. Rödel, secrétaire général, donne lecture de son rapport annuel rendant compte du fonctionnement de la Société pendant son 30^e exercice, allant du 1^{er} novembre 1903 au 31 octobre 1904.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant le 30^e exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et quart.

Le Secrétaire général,

Henri RÖDEL.

Allocution de M. Calvé, Président.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Au début de cette séance solennelle, j'exprime un regret qui sera par vous unanimement partagé. Notre ville doit, vous le savez, être le siège du premier Congrès national contre la Pornographie. Ce Congrès, qui se tiendra sous la présidence de M. Bérenger, avait été fixé au mois de décembre et sa date coïncidait ainsi avec celle de notre assemblée générale. Aussi avions-nous eu l'ambition de proposer à l'éminent Sénateur, que notre Société est fière de compter parmi ses présidents d'honneur, la présidence de cette réunion. Il avait daigné accueillir avec sa bienveillance habituelle la demande qui lui avait, à cet effet, été adressée en votre nom par notre secrétaire général, mais la date du Congrès se trouvant reculée, et notre assemblée générale devant, par la loi de nos statuts, avoir lieu en décembre, nous sommes, à notre vif regret, privés du plaisir que nous aurions eu à le voir aujourd'hui au milieu de nous et à saluer en lui l'autorité la plus haute de ce Patronage, au succès duquel se consacrent nos efforts.

M. le sénateur Bérenger, avec une évocation éloquente des noms par nous vénérés de Charles et Gustave Silliman et d'Oscar Gros-sard, qui furent ses amis, se serait plu, je n'en doute pas, à louer le zèle avec lequel notre Société s'applique depuis trente ans à sa tâche bienfaisante et qui a assuré le succès de cette longue carrière. Il nous aurait aussi, en s'inspirant de sa haute expérience, donné pour l'avenir des conseils auxquels nous ne saurions attacher trop de prix, puisque nous leur devons déjà tous les mérites de notre passé. Nous aurions, avant tout, été félicités par lui de n'avoir jamais cédé au découragement et de conserver une confiance très ferme dans l'utilité sociale de notre OEuvre.

C'est, Messieurs, cette foi persévérante dans la réussite de nos efforts qui nous aide à continuer le bien déjà accompli et à triom-

pher des obstacles auxquels, sous des formes diverses, se heurte notre action. Parmi les difficultés qu'il nous importe de vaincre, l'une des plus graves réside dans la nature de nos patronnés eux-mêmes : leur apathie et leur insouciance excèdent souvent toute limite. Nous en avons la preuve dans nos visites de quinzaine au Fort du Hâ. Des hommes jeunes et en pleine possession de leurs forces physiques témoignent une stupéfiante indifférence sur le sort qui les attend à la sortie de la prison, où ils viennent de subir quelque peine pour vagabondage ou mendicité : ils n'acceptent parfois l'hospitalité du Refuge que lorsque nous sommes parvenus à leur faire comprendre que notre patronage, ne fût-il que de courte durée, peut seul les préserver d'une nouvelle incarcération. Nous sommes assez heureux pour réveiller quelquefois en eux une volonté depuis trop longtemps endormie et pour les déterminer soit à rentrer, avec notre aide, à leur foyer de famille, soit à s'employer à quelque travail qui leur procure des ressources. Leur placement est une œuvre de plus en plus malaisée. Cependant, grâce au concours dévoué de M. Caron, notre excellent directeur, nous avons pu faire bénéficier beaucoup d'entre eux de ce mode d'assistance. Notre distingué secrétaire général vous en fera connaître exactement le nombre dans le rapport dont, comme moi, vous attendez la lecture, avec la confiance que nous y trouverons le profit et le plaisir d'une intéressante contribution aux annales de notre charité bordelaise.

Messieurs, notre OEuvre, dont l'action bienfaisante s'exerce depuis trente ans, a pu naître, vivre et prospérer, grâce aux sympathies dont elle n'a cessé d'être entourée. M. Gouzil était, de son vivant, parmi ses amis les plus fidèles : il avait, en maintes circonstances, manifesté l'intention de laisser, après lui, un témoignage durable de l'estime qu'elle lui avait inspirée. M^{me} Gouzil partageait les sentiments de son mari à l'égard de notre OEuvre. Elle a réalisé le vœu qui leur était commun en nous léguant une somme de 6.000 francs. Nous associons M. et M^{me} Gouzil dans l'expression de notre reconnaissance. La mémoire de ces généreux bienfaiteurs sera, de notre part, l'objet du culte dont nous honorons tous ceux qui, par leurs libéralités envers notre OEuvre, ont voulu hautement attester qu'elle mérite les sympathies nécessaires à sa mission de charité et de préservation sociale.

Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La Société de patronage des Prisonniers libérés de Bordeaux compte à cette heure plus de trente années d'existence et c'est de son trentième exercice que je vais aujourd'hui vous rendre compte.

Trente ans ! Ce n'est pas encore là tout à fait l'âge moyen pour les êtres humains et il est sans doute bien des Sociétés pour lesquelles ce n'est que bien peu.

Et cependant c'est beaucoup, n'est-il pas vrai, si l'on considère que nombre d'œuvres et de fondations ne durent guère plus que les roses dont parlait jadis Ronsard !

Nous avons — nous — la satisfaction de constater qu'après trente ans, notre Société est aussi vivante, aussi forte, aussi prospère qu'au temps de sa jeunesse et de son adolescence. Elle en est, à cette heure, à la période de l'âge adulte, ce qui suppose qu'elle possède le maximum de la vigueur, l'épanouissement des facultés, l'autorité, la pleine conscience de sa force. Nous espérons bien qu'elle défiera les atteintes de l'âge et qu'elle ignorera toujours la vieillesse et la décrépitude. Ceux qui ont foi dans son œuvre n'en sauraient douter.

Quelle quantité d'efforts suppose cette existence de plus de trente années ! Que de bien accompli ! Que de désastres évités ! Que de sauvetages opérés ! Messieurs, il suffit d'additionner les chiffres que nous vous donnons ici depuis plus de trente ans, de relire les rapports que mes prédécesseurs et moi-même vous présentons chaque année — il suffit, en un mot, d'ouvrir les yeux et les oreilles pour avoir la preuve indiscutable des services que rend notre œuvre et de ceux que rendent toutes les œuvres similaires.

Je vous donnerai dans un instant quelques chiffres portant sur la période de trente ans dont je viens de parler. Pour le moment, je dois vous rendre compte d'abord du dernier exercice.

Du 1^{er} novembre 1903 au 31 octobre 1904, nous avons reçu, au Refuge de la rue Malbec, 508 pensionnaires. 8 s'y trouvaient déjà le 1^{er} novembre 1903 à la clôture de l'exercice précédent. C'est

Le 30^e anniversaire de la Société.

Nombre
d'admissions
au Refuge.

donc un total de 516 individus qui ont bénéficié de notre hospitalité pendant le trentième exercice.

Ce chiffre n'est inférieur que de vingt unités à celui de l'an dernier : 536. Le mouvement ascensionnel que je vous signale depuis trois ans a donc cessé de se produire. Mais la bien faible diminution que nous constatons cette année ne constitue manifestement qu'un incident sans importance, ne motivant aucune observation particulière.

Inutile de vous dire une fois de plus que le même phénomène de diminution était signalé dans le dernier rapport de l'œuvre bordelaise d'hospitalité de nuit.

Les Secours
hors du Refuge.

Comme chaque année, pendant le dernier exercice, nous avons assisté en dehors du Refuge, parfois même à plusieurs reprises, par suite de l'insuffisance d'un seul secours, 48 familles ou individus isolés. Ce chiffre est inférieur de onze unités à celui du vingt-neuvième exercice : 59, mais il est supérieur à celui du vingt-huitième : 35.

Nous arrivons ainsi, vous le voyez, à un total de 564 individus ou familles assistés par notre OEuvre au cours de notre dernier exercice, soit au Refuge, soit en dehors du Refuge.

Provenances

Sur les 516 pensionnaires qui ont, pendant ces 12 mois, franchi le seuil hospitalier de la rue Malbec :

30 ^e EXERCICE	29 ^e EXERCICE	28 ^e EXERCICE
203 sortaient du Fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité.....	contre 291	225
45 sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors (maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correctionnels, etc.).....	— 64	75
94 venaient du Petit Parquet.....	— 78	60
104 venaient sur la recommandation de membres du Comité... ..	— 78	109
68 étaient envoyés par les autorités locales ou des établisse- ments divers de Bordeaux et du dehors.....	— 23	49
2 sortaient de patronages du dehors.....	— 2	4
<u>516</u>	<u>536</u>	<u>522</u>

Le nombre des libérés provenant du Fort du Hâ, du Dépôt de mendicité et des établissements pénitentiaires du dehors a diminué assez sensiblement, peut-être même plus que proportionnellement à la réduction générale des effectifs de cette année.

Par contre, le chiffre des pensionnaires provenant du Petit Parquet ou venus sur la recommandation des membres du Comité ou envoyés par des autorités diverses a beaucoup augmenté. En ce qui concerne les individus venant du Petit Parquet, leur plus ou moins grand nombre dépend du Magistrat qui préside, chaque matin, les audiences. Plus il nous en viendra, plus nous nous en féliciterons, car nous verrons là la preuve que le concours de notre œuvre est apprécié à sa valeur par les membres du Parquet et nous trouverons dans les marques de leur confiance un précieux encouragement.

Les autres chiffres que je viens de vous donner ne me paraissent pas comporter d'observations spéciales et je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en rien dégager de particulier.

Je ne vous parlerais pas, cette année, de nos visites de quinzaine au Fort du Hâ qui ont toujours lieu avec la même régularité, si je n'étais désireux de saisir cette occasion de vous redire une fois de plus, d'abord quelle est leur importance, et ensuite à quel point elles sont facilitées par le concours empressé et dévoué du personnel de l'Administration. Je remercie donc de nouveau et bien sincèrement notre excellent collègue, M. le directeur Vitry, qui comprend de façon si haute sa mission, et je n'oublie ni M. le gardien-chef Simon, ni les autres agents de l'Administration pénitentiaire.

Les visites
au Fort du Hâ.

6 seulement de nos patronnés du dernier exercice étaient sans antécédents judiciaires. C'est le chiffre d'il y a deux ans; l'année dernière, il y en avait 9.

128 de nos hôtes étaient sans antécédents connus ou n'avaient que des antécédents douteux contre 109, 144, 106 et 126 les années précédentes.

Par suite, 382 avaient certainement été condamnés. Ils s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

30 ^e EXERCICE	29 ^e EXERCICE	28 ^e EXERCICE
233 Vagabondage et mendicité.....	contre 260	193
55 Vol.....	— 65	84
43 Faux, escroquerie, abus de confiance, grivèlerie.....	— 55	40
9 Ivresse.....	— 3	5
31 Coups, outrages, rébellion, menaces, bris de clôture... ..	— 29	41
1 Attentats et outrages publics à la pudeur.....	— 2	3
10 Désertion, insoumission, délits militaires.....	— 4	6
<u>382</u>	<u>418</u>	<u>372</u>

Antécédents
de nos patronnés.

Presque tous ces chiffres sont, comme il convient, en diminution sur ceux de l'an dernier, puisqu'il y a eu une diminution totale du nombre de nos hôtes. Cependant, trois sont en augmentation, ceux des condamnés pour ivresse, pour délits militaires et pour coups ou faits assimilés. A ce dernier point de vue, l'augmentation est insignifiante, mais elle est beaucoup plus sensible aux deux autres.

Nationalités.

Parmi nos 516 pensionnaires, il y a eu 17 étrangers contre 13 l'an dernier, ce qui constitue une élévation très appréciable. Cela fait à peu près le trentième de notre effectif total.

Les Allemands tiennent, cette année, la tête : nous en avons eu 6. Les Espagnols viennent ensuite, au nombre de 4, puis les Suisses, 3. Nous avons eu aussi 2 Américains et 1 Belge.

Age.

Sous le rapport de l'âge, nos pensionnaires se répartissent ainsi qu'il suit :

30 ^e EXERCICE	29 ^e EXERCICE	28 ^e EXERCICE
102 avaient moins de 20 ans.....	contre 99	98
160 avaient de 20 à 30 ans.....	— 178	138
112 avaient de 30 à 40 ans.....	— 107	113
63 avaient de 40 à 50 ans.....	— 79	109
49 avaient de 50 à 60 ans.....	— 42	45
30 avaient plus de 60 ans.....	— 31	19
<u>516</u>	<u>536</u>	<u>522</u>

Le nombre des mineurs de 20 ans a assez sensiblement augmenté et ce, malgré l'abaissement du nombre total de nos pensionnaires : 102 contre 99 et 98, les deux dernières années. La diminution porte sur les pensionnaires ayant de 20 à 30 ans et de 40 à 50.

Professions (*).

Nos 516 pensionnaires exerçaient comme toujours les professions les plus diverses. Nous avons eu, cette année, 1 artiste dramatique, 1 chanteur ambulante, 4 infirmiers, 1 luthier, 30 employés de commerce, commis ou comptables, mais pas d'instituteurs ni d'étudiants. Certains de ces chiffres, celui des commis et comptables, celui des infirmiers, par exemple, sont — détail assez curieux — identiquement les mêmes que l'an dernier. Il en est de même de ceux de nos hôtes qui se sont déclarés sans profession : 16.

(*) V. p. 24 le tableau des professions.

Au point de vue de l'instruction, nos pensionnaires du 30^e exercice se répartissent de la façon suivante :

Degré
d'instruction.

30 ^e EXERCICE	29 ^e EXERCICE	28 ^e EXERCICE
4 avaient une instruction supérieure (attestée par des brevets).....	contre 6	5
452 savaient lire et écrire.....	— 465	459
13 savaient lire seulement.....	— 10	17
47 étaient complètement illettrés.....	— 55	41
<u>516</u>	<u>536</u>	<u>522</u>

Il n'y a pas en somme de grands changements avec les années précédentes.

Je vous ai dit ce qu'étaient nos pensionnaires, leur âge, leur nationalité, leur profession, etc. Je vous ai dit d'où ils venaient.

Placements, rapatriements, engagements.

Voyons maintenant ce qu'ils sont devenus en nous quittant.

30 ^e EXERCICE	29 ^e EXERCICE	28 ^e EXERCICE
103 ont été placés ou établis.....	contre 97	111
44 ont été rapatriés.....	— 48	46
5 ont été embarqués.....	— 13	6
6 ont été engagés.....	— 7	6
0 ont été réconciliés avec leur famille.....	— 4	5
15 ont été placés dans les hôpitaux ou autres établissements.....	— 20	9
271 sont sortis volontairement, disant avoir du travail assuré.....	— 269	271
58 sont partis sans donner avis de leur départ.....	— 64	58
8 ont été renvoyés.....	— 6	3
<u>510</u>	<u>528</u>	<u>515</u>
6 restaient au Refuge le 1 ^{er} novembre 1904.....	8	7
<u>516</u>	<u>536</u>	<u>522</u>

Il y a eu, cette année, une élévation appréciable du chiffre des pensionnaires placés et établis : 103 contre 97 ; et cependant le nombre de nos hôtes a été moindre. Nous n'en sommes pas peu fiers, je vous assure. C'est si exceptionnel ! Je n'ai pas souvent, hélas, la joie de faire ici une pareille constatation, moi qui, tous les ans, au contraire, gémissais devant vous et insiste sur la difficulté toujours croissante d'opérer des placements ; moi qui, il y a quelques jours à peine, répétais le même refrain à l'assemblée générale de l'Office central de la Charité bordelaise ! Mais quels efforts représente le résultat

ainsi obtenu, que de lettres, de pas, de démarches, il suppose ! Tout cela, il est vrai, n'est rien, et on l'oublie bien vite quand on réussit. Le malheur, c'est qu'on échoue souvent, trop souvent ! Enfin, cette année, il y a une certaine amélioration ; félicitons-nous-en et formulons le vœu, sans trop nous bercer d'un fol espoir, que ce soit le début d'une ère nouvelle. Cela prouverait que les affaires deviennent plus prospères à Bordeaux, et nous nous en réjouissons à la fois comme Bordelais et comme adeptes du patronage.

Je rapproche tout de suite du chiffre des pensionnaires placés ou établis celui de nos hôtes partis volontairement, disant avoir du travail assuré : 271 contre 269. C'est aussi une petite amélioration.

Rien à dire des rapatriements opérés ni des engagements contractés ; les chiffres sont restés à peu de chose près les mêmes, bien que nous ayons trouvé cette année, comme les années précédentes, les mêmes facilités et le même concours empressé, tant auprès des autorités compétentes : préfecture, recrutement, etc., qu'auprès des Compagnies de chemins de fer ou de navigation.

Nos hôtes ont, je vous le rappelle chaque année, une masse individuelle à laquelle est porté le produit de leur travail, d'où nous prélevons les retenues réglementaires et dont le reliquat leur est remis au moment où ils quittent le Refuge. Cette année, 10 pensionnaires (3 de plus que l'an dernier, 1 de plus qu'il y a deux ans) ont touché une certaine somme à leur départ :

2 ont touché moins de 10 francs.
 4 ont touché de 10 à 20 francs.
 2 ont touché de 20 à 50 francs.
 2 ont touché de 50 à 100 francs.

10

Ces 10 hommes sont sortis du Refuge dans les conditions suivantes :

5 ont été placés.
 1 a été rapatrié.
 1 s'est engagé.
 2 sont sortis volontairement.
 1 a été dirigé sur l'hôpital.

10

Le travail au Refuge.

J'en ai fini avec ce que j'avais à vous dire du séjour de nos patronnés au Refuge. Maintenant ils sont partis. Où sont-ils allés ? Où iront-ils ? Pour beaucoup, nous l'ignorons et l'ignorerons toujours. Mais il en est dont nous suivons la trace, soit parce qu'ils reviennent vers nous, soit parce qu'ils nous donnent ou qu'on nous donne de leurs nouvelles. J'ai donc à ajouter à ce rapport trois chapitres qui, rassurez-vous, seront très courts. Ils se rapportent aux récidives, aux réhabilitations et à la correspondance.

Le chiffre des récidives à la charge de nos patronnés, à l'aide des indications qui nous sont fournies au Fort du Hâ, a été, cette année, de 13 p. 100 ; il y a là une diminution sensible sur le chiffre des années précédentes : 16, 14, 15, et surtout sur celui d'il y a six ans : 20.

Malgré ce qu'il y a de forcément un peu relatif et incertain dans cette statistique, il semble bien que nous devions nous réjouir de voir baisser ainsi le chiffre en question.

Pendant l'exercice écoulé, notre Société s'est occupée de la réhabilitation de plusieurs de nos patronnés et elle en a obtenu une. Je vous ai expliqué trop souvent, pour avoir besoin d'y revenir, que, si nous n'avons pas à vous donner des chiffres plus élevés, c'est parce que la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit a réduit dans des proportions considérables le nombre des demandes en réhabilitation.

Les archives de notre Société se sont peut-être un peu moins enrichies de pièces intéressantes ou curieuses pendant l'exercice qui vient de s'écouler que pendant les exercices précédents. Assurément nous avons reçu tout autant de lettres cette année, mais il en est peu qui offrent un intérêt réel et il en est d'autres que des considérations de divers ordres m'empêchent de vous lire.

Voici cependant une première lettre qui contient l'expression de sentiments de reconnaissance dont on est toujours heureux de constater l'existence.

MONSIEUR,

A..., le 23 janvier 1904.

Je réponds à votre aimable lettre qui m'as fait beaucoup de plaisir de voir que vous comprenez ma détresse et je vous remercie de votre humanité. Croyez-moi toujours votre serviteur qui vous sera très reconnaissant. . . .

Les Récidives.

Les Réhabilitations.

La correspondance avec nos anciens hôtes.

Monsieur, vous me dites de chercher sans relâche croyez bien que je ne me suis pas encore fatigué et je chercherai tant que cela me sera possible car il est bon de vous dire que je viens d'attraper l'influenza et que je suis très malade.

Je ne vous en mets pas plus long.

Je vous remercie de m'avoir assisté.

Croyez-moi, Monsieur, votre bien dévoué.

X.

Voici une seconde lettre dont nous voyons l'auteur formuler des sentiments analogues.

X..., le 25 septembre 1904.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens par la présente vous remercier ainsi que l'Œuvre de la généreuse hospitalité ainsi que de la bienveillance que vous avez déignée m'accorder pendant mon séjour à Bordeaux grâce à vous je suis arrivé en bon port à Marseille, et dans une quinzaine de jour je pourrais reprendre mon travail malheureusement interrompu par les grèves.

Je voudrai immédiatement vous prouver ma reconnaissance mais votre délicatesse de sentiment comprendra mieux que tout vain propos que dans ma position actuelle il m'est impossible d'y songer, mais soyez certain Monsieur le Directeur, que je n'oublierai ni mes promesses ni mon devoir. Je ne voudrai pas tromper la confiance que vous m'avez accordé.

Ma femme et mes enfants se joignent à moi pour vous remercier et vous souhaiter tout le bonheur que vous méritez.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon plus profond respect ainsi que ma reconnaissance.

X..., Mécanicien.

Voici enfin la lettre classique du 1^{er} janvier, celle par laquelle les pensionnaires hospitalisés au Refuge viennent, chaque année, à cette date, adresser leurs vœux à notre excellent Directeur, à celui qui représente à leurs yeux, — et à si juste titre — l'œuvre toute entière. En général, ces lettres se suivent et se ressemblent, celle de cette année a un intérêt spécial; ses auteurs ont pensé à tous les membres de l'Œuvre qui les reçoit et les assiste; ils ont aussi pensé au collaborateur, à l'adjoint du Directeur, à notre surveillant. On ne saurait trop les en féliciter.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Au début de cette année il est un devoir pour nous de venir vous offrir nos vœux et nos souhaits les plus sincères et vous remercier de la grande hospitalité que votre bonté daigne nous accorder.

Relevant par de sages conseils le courage abattu de beaucoup d'entre nous, combien, sortant d'ici, reprennent le chemin du travail et de la conduite et arrivent à assurer leur bonheur et leur avenir; ceux-là s'ils étaient ici, du moins je l'espère, seraient plus éloquents et sauraient encore mieux que nous, ici présents, vous remercier de vos bienfaits.

Beaucoup de vos pensionnaires viennent ici chercher un abri contre le froid et prennent dans votre établissement la nourriture et les conseils nécessaires qui les empêchent de tomber dans la voie du vice et bien souvent du déshonneur. S'il en est parmi la foule quelques ingrats qui ne savent pas reconnaître les bienfaits de votre bonté, vous avez du moins la consolation de voir votre œuvre humanitaire se développer et vous êtes heureux du bien que vous faites.

Merci donc, Monsieur le Directeur, au nom de tous les pensionnaires ici présents et aussi des absents.

Pour moi je serais un ingrat si j'oubliais vos bienfaits et ces jours heureux passés ici.

Nous vous prions aussi d'offrir nos vœux et de remercier pour nous toutes les personnes charitables qui contribuent au bien-être de l'Œuvre des prisonniers libérés, nous ne pourrions passer ce premier de l'an sans remercier également M. Bardon de sa bonté à notre égard.

En finissant permettez-nous, Monsieur le Directeur, de vous redire encore une fois : Bonne année et bonne santé. Dieu veuille que vous continuiez votre œuvre toute paternelle encore longtemps.

Signés : XXXX.

Il y a bien aussi tout un paquet de lettres venant de la côte d'Afrique et des bords du Niger, mais je ne puis évidemment vous les lire, car, si je le faisais, je trahirais forcément le secret professionnel qui s'impose à nous. Elles émanent de ce garçon dont je vous ai conté l'an dernier l'histoire, qui nous fut recommandé par son avocat et que, d'accord avec lui, nous avons pu placer dans une grande maison de notre ville qui l'a envoyé là-bas. On est très content de lui et il se trouve très heureux de son sort. Il nous tient au courant de son existence ainsi que son dévoué défenseur. Tout permet de penser que son reclassement définitif dans la société est maintenant assuré.

Fermons nos archives et ouvrons, ou plutôt entr'ouvrons nos livres — car c'est à notre Trésorier seul qu'il appartient de les ouvrir tout à fait.

Mon rôle, à moi, est surtout de remercier tous ceux dont j'y vois inscrits les noms : le Ministère de l'Intérieur dont, ces jours-ci, nous recevons la subvention annuelle de 2.000 fr. pour l'exercice

La situation financière.

1905, le Conseil général de la Gironde qui, depuis 1903, nous maintient sa subvention de 800 fr., en attendant qu'il puisse revenir au chiffre de 1.000 fr. comme autrefois, la Ville de Bordeaux qui, je suis heureux de le dire, ne songe pas à nous réduire et continue à nous verser 1.000 fr. par an.

Une municipalité nouvelle occupe, depuis quelques mois, l'Hôtel de Ville, mais nous avons le droit de dire que, pour nous du moins, les municipalités se suivent et se ressemblent. Toutes celles que nous avons connues ont également apprécié les efforts de notre Œuvre et les résultats obtenus par elle. Toutes l'ont également aidée et soutenue. Nous avons, dans le Conseil actuel, des amis de la première heure et du premier degré; nous savons qu'il sera pour nous ce qu'ont été ses devanciers.

Merci à tous nos souscripteurs anciens et nouveaux, à tous nos donateurs sans exception. Qu'ils nous restent tous fidèles, malgré la création d'Œuvres nouvelles, parfois bien intéressantes. Qu'ils continuent à nous aider dans notre œuvre si utile, malgré ses difficultés et à raison de ses difficultés même. Que leur exemple soit contagieux, et qu'au lieu de diminuer comme dans presque toutes les Œuvres, notre souscription annuelle se maintienne, ou même — nous ne saurions trop le souhaiter — donne chaque année des résultats meilleurs. C'est à ce prix seul que nous pourrions étendre et développer notre action bienfaisante.

La Presse.

Puisque j'en suis aux remerciements et que je tiens à n'oublier personne, je veux ici parler de la Presse de notre ville, et j'ai la bonne fortune de pouvoir le faire sans établir de distinctions. La Presse tout entière s'unit, en effet, pour nous soutenir, et c'est à la Presse tout entière que je redis une fois de plus notre vive et sincère gratitude. Sans elle, quel puissant moyen d'action nous ferait défaut ! Mais, dès la première heure, elle a compris et adopté notre œuvre, et nous savons bien qu'elle ne nous abandonnera pas.

La Commission de surveillance des prisons.

Je suis heureux d'avoir à vous faire part ici d'un témoignage de sympathie et d'estime récemment donné à notre Société par M. Lutaud, préfet de la Gironde. Ce haut fonctionnaire ayant eu à reconstituer, il y a quelques semaines, la Commission de surveillance des prisons de Bordeaux, a appelé à en faire partie trois membres de notre Comité : M. le président Calvé, M. le conseiller

Léon et votre Secrétaire général. Ces deux derniers appartenaient déjà à la Commission mais, depuis la mort du toujours si regretté M. Grossard, il se trouvait que le Président de notre Société n'en était plus. M. le Préfet a tenu à faire cesser cet état de choses. Nous ne pouvons que l'en remercier.

Puisque j'ai prononcé le nom de M. Lutaud, je tiens à indiquer ici que M. le Préfet de la Gironde vient de prendre récemment un arrêté en vue de réprimer dans notre département le vagabondage et la mendicité. Je ne veux certes pas analyser et étudier devant vous ce document : cette étude ne serait pas ici à sa place.

Je dois me borner à une simple mention, mais il m'a semblé que je ne pouvais m'abstenir de constater cet effort tenté dans un but si louable. Nous qui savons bien quelle est cette plaie du vagabondage, nous qui connaissons bien les vagabonds, nous qui, dans la mesure et de nos forces et de nos moyens d'action, luttons de notre mieux contre ce mal social, nous ne saurions nous désintéresser de tout ce qui peut être essayé en vue d'y porter remède ou d'en limiter les dangers. Souhaitons donc que les mesures récemment prises produisent les heureux effets que l'Administration paraît en attendre.

L'Arrêté préfectoral sur le vagabondage.

Je vous ai parlé, l'an dernier, de la perte irréparable que le Patronage des libérés venait de faire en la personne du grand philanthrope Théophile Roussel.

Le Monument Roussel.

Vous savez que, peu de temps après sa mort, un Comité se forma à Paris en vue de lui ériger une statue. Ce témoignage de respect et d'admiration était dû assurément à la mémoire de ce grand homme de bien, mais, en lui élevant le monument projeté, ses amis et ses admirateurs ont voulu aussi affirmer que son œuvre, loin d'être abandonnée, serait poursuivie et développée.

Des Sous-Comités ont été constitués dans plusieurs villes de France pour aider le Comité de Paris dans sa tâche. Il était naturel qu'un des premiers Sous-Comités fût créé à Bordeaux où l'œuvre de Théophile Roussel, sous ses multiples aspects, est si bien comprise et compte tant d'adeptes fervents et résolus. Plusieurs d'entre nous ont été appelés à en faire partie, notamment M. le président Marcillaud de Bussac qui en a été élu vice-président, M. Molinié et votre Secrétaire général.

Les circonstances n'ont peut-être pas permis de faire, aussitôt qu'on l'eût souhaité, un effort décisif en vue de recueillir des souscriptions, mais des résultats appréciables ont déjà été obtenus et, chaque jour, de nouvelles adhésions sont enregistrées. Il est permis d'espérer que Bordeaux et la région tiendront à honneur d'occuper la place qui leur revient dans cette manifestation de reconnaissance envers un bienfaiteur de l'humanité aussi remarquable par la grandeur de son œuvre que par son incomparable modestie.

Votre Comité a pensé qu'il devait inscrire la Société de patronage de Bordeaux sur la liste des adhérents et il a souscrit pour une somme en rapport avec ses ressources, tenant ainsi à affirmer des sentiments qu'il sait être les vôtres et assuré d'avance de votre approbation.

L'Exposition de
Saint-Louis.

Il y a un an, je vous disais que nous avions décidé de prendre part à l'exposition de Saint-Louis et je vous indiquais les mesures que nous avons adoptées en vue d'y faire bonne figure. Le jury de la classe à laquelle était rattaché le Patronage des libérés a été frappé de nos efforts et des résultats obtenus par nous. Il a décerné à notre Société, ainsi qu'à d'autres associations, sœurs de la nôtre, qui formaient avec elle comme un groupement d'œuvres girondines, une médaille d'or. Nous ne saurions nous plaindre, mais nous avons pleine conscience d'avoir largement mérité cette récompense.

L'Exposition de
Liège.

Ce succès nous a encouragés, et, comme à peine une exposition ferme-t-elle ses portes qu'une autre ouvre les siennes, avons-nous décidé de prendre part en 1905 à l'exposition universelle de Liège. Nous en étions vivement sollicités par les organisateurs et il nous a semblé qu'il y avait un intérêt tout particulier à aller montrer ce que nous sommes, ce que nous avons fait, ce que nous voulons faire chez nos voisins et amis les Belges. Les comparaisons entre leurs œuvres et les nôtres sont particulièrement faciles et peuvent, semble-t-il, être particulièrement instructives. Et puis la Belgique n'est-elle pas un peu la terre d'élection du patronage ? N'est-ce pas en Belgique que jusqu'à ces dernières années, par un consentement unanime, tous les peuples du monde se réunissaient pour tenir, dans les Congrès d'Anvers, les assises internationales du patronage ? Enfin, n'avons-nous pas le souvenir de la justice qui nous fut rendue

à l'exposition de Bruxelles en 1897, où nous fut attribuée une médaille d'or ?

Les dépenses seront limitées au strict minimum et, d'ailleurs, nous comptons envoyer à Liège ce que nous avons exposé à Saint-Louis. Nous nous occupons actuellement d'en assurer le retour. Nous pourrions donc facilement concilier tous les intérêts et surtout ménager nos finances. J'espère bien que je pourrai, l'an prochain, vous annoncer que nous avons remporté un brillant succès de plus.

Comment en pourrait-il être autrement ? Pour le prouver, il me suffira de vous donner un chiffre. Je vous disais, en commençant ce rapport, que notre Société venait d'accomplir sa trentième année d'existence. Savez-vous combien elle a assisté et aidé de personnes pendant ces 30 ans ? En tout 14.554 — (soit 12.486 pensionnaires admis au Refuge, — 743 familles ou personnes isolées secourues en dehors du Refuge, — 1.325 individus envoyés à l'auberge à l'aide de bons spéciaux).

On a souvent parlé de la brutalité, mais aussi de l'éloquence des chiffres. Que pourrais-je bien dire après vous avoir cité ceux que vous venez d'entendre ? J'aime mieux me taire, ou plutôt je laisse la parole à nos 14.554 patronnés, dont il me semble entendre au loin le concert de remerciements, l'hymne de reconnaissance !

RAPPORT DE M. ANDRÉ BALLANDE, TRÉSORIER

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1903-1904.

RECETTES		DÉPENSES	
En caisse au 31 octobre 1903	17 90		
En dépôt chez les banquiers	»		
		47 90	
SUBVENTIONS :			
Mandat du Ministère de l'Intérieur (1903)	2.000 »		
Mandat du Conseil Général (1904)	800 »		
Mandat du Conseil Municipal (1904)	1.000 »		
		3.800 »	
SOUSCRIPTIONS DIVERSES suivant état	3.354 75		
INTÉRÊTS 3 0/0 RENTE	959 »		
		4.313 75	
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :			
Travail du dehors	35 50		
Produit de l'Industrie	1.901 25		
Versements faits par les hommes	82 35		
Avoir des entrants	225 30		
Liquidation des comptes	23 20		
Produits divers	181 10		
		2.448 70	
		10.580 35	
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :			
Nourriture	2.282 85		
Habillement	407 55		
Blanchissage, savon, désinfection	131 45		
Eclairage, chauffage, cuisson des aliments	280 55		
Achat de lingerie, mobilier, matériel	16 80		
Entretien de la lingerie, du mobilier et des bâtiments	179 25		
Frais généraux et de bureau	110 45		
Appointements	3.234 05		
Travail et avoir remboursé aux partants, rapatriements	691 30		
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes	194 65		
Dépenses pour l'industrie	1.493 15		
Contribution	223 20		
Gratification et frais divers	672 90		
		9.917 75	
Souscription au Comité de Blaye	»		
Versé à M. Rödel, montant de sa note	11 »		
Commission d'encaissement	117 40		
		128 40	
Compte M. Toury, confection d'un graphique	80 »		
Souscription Monument Emile Roussel	25 »		
		105 »	
En caisse ce jour	319 60		
En dépôt chez les banquiers	109 60		
		429 20	
		10.580 35	

PROFESSIONS

Ajusteurs	3	<i>Report.</i>	191
Arrimeur	1	Ingénieur	1
Artiste dramatique	1	Jardiniers	19
Botteleur	1	Journaliers	47
Bouchers	8	Lithographes	7
Boulangers	18	Luthier	1
Bourreliers	2	Maçons, tailleurs de pierres . .	14
Cannier	1	Marchands	2
Chanteur ambulant	1	Maréchaux-ferrants	3
Charpentiers	7	Marins	34
Charretiers	8	Marmitons-plongeurs	6
Charrons	3	Manœuvres	63
Chaudronniers	5	Matelassier	1
Chauffeurs	6	Mécaniciens	4
Clerc de notaire	1	Meunier	1
Cochers	4	Menuisiers	16
Coiffeurs	7	Mineur	1
Colporteurs	3	Mouleurs	5
Confiseur	1	Paveurs	2
Cordier	1	Pâtisseries	4
Cordonniers	10	Peintres	19
Couvreurs	3	Plâtrier	1
Cuisiniers	7	Selliers	2
Cultivateurs	13	Serruriers	11
Domestiques	8	Tailleurs d'habits	2
Ebéniste	1	Tanneur-mégissier	1
Electricien	1	Tapissiers	3
Employés de commerce, de bu- reau, commis et comptables .	30	Terrassiers	18
Ferblantiers	4	Tonneliers	8
Fondeur	1	Tourneur	1
Forain	1	Tuilier	1
Forgerons	5	Typographes	3
Frappeur	1	Vacher	1
Garçons de café	7	Verriers	5
Garçons d'hôtel	6	Vigneron	1
Horloger	1	Voilier	1
Imprimeurs	4	Sans profession	16
Infirmiers	4	TOTAL.	516
<i>A reporter.</i>	191		

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

30^e Exercice 1903-1904.

Allocation du Ministre de l'Intérieur (1903)	F.	2.000
— du Conseil Général (1904)		800
— du Conseil Municipal (1904)		1.000

TOTAL. **F. 3.800**

<i>M^{sr}</i> l'Archevêque de Bor- deaux F.	25	<i>Report.</i>	790
Ancien pensionnaire	5	MM. L. Cart	20
Ancien pensionnaire	5	Abbé Castaing, curé de Notre-Dame	25
Anonyme, par M ^{me} C.	15	Cathala, notaire	10
MM. Audinet et Buhan	10	M ^{me} Cayrou	20
E. Balay	10	MM. Ch. Cazalet	5
Bal des Bouchers	100	B. Cazalet	5
Ballande (André)	200	Chalès	5
Baour et C ^{ie}	25	M ^{me} J. Cinto	10
Bayssellance, anc. maire	10	MM. Cousteau frères	50
Bermond frères	20	H. Couve	10
M. de Bethmann	10	Ch. Couve	10
Biroi-Breuilh, pr. prés.	5	M ^{mes} J.-B. Couve	5
P. Bonifas	5	V ^{ve} Cruse	100
Th. Bosc	20	Ed. Cruse	100
M ^{lle} Elisabeth Bosc	10	MM. Henri Cruse	20
MM. J. Bouchard	20	F. Cruse	20
E. Brandenburg	100	Hermann Cruse	100
H. Brown	20	Cumenge	5
G. de Buhan	10	Cunliffe, Dobson et C ^{ie}	25
Cahen frères	10	de Dadelszen	10
J. Calvé, prés. à la Cour	25	Degraaf, Sayé, Bégulé	10
Calvet frères	20	Demay	10
J. Calvet et C ^{ie}	100	Demons, doct.-méd.	20
Caniving, provis. du Lycée	10	Descas fils	10
<i>A reporter.</i>	790	<i>A reporter.</i>	1.395

<i>Report.</i>	1.395	<i>Report.</i>	2.336
MM. Desbonne	3	MM. Ch. A. de Luze	50
Desclaux de Lacoste	3	A. de Luze et fils	50
Dubourg	5	M ^{mes} Lopez-Dubec	20
Ducasse, d'Angoulême	5	Alex. Léon	5
Paul Dupuy	10	Magne	10
Durand et Videau	20	Maletta	10
Eschenauer et C ^{ie}	20	MM. Manès	10
F. Fau	20	Marcillaud de Bussac	20
E. Faugère	20	Marie Brizard et Roger	10
M.-F. Ferrière	5	Marin	2
de Fortage	5	Mathieu (Samuel)	10
Fosse et C ^{ie}	100	Maignon	5
H. François	5	Maurel frères	50
Fulchi	10	Maurel et Prom	25
G. Gaden	40	Mayaudon	5
E. Galtié	100	Pierre Meller	10
J. Garric	20	André Meller	10
L. Garros	10	D.-G. Mestrezat	25
H. Garros	10	J. Mestrezat	25
M ^{me} V ^{ve} Grossard	20	le Maire de Bordeaux	10
<i>La Gironde</i>	10	Montméja	10
M ^{me} V ^{ve} Glottin	10	Molinié	5
M. Gomez-Vaez	10	Paris et Damas	25
M ^{me} Gouzil neveu	25	Payraud et C ^{ie}	5
MM. David Gradis	20	V ^{ie} de Pelleport-Burète	10
A. Guérin	10	Matéo Petit	10
M ^{me} W. Guestier	10	H. Peyrelongue	5
MM. Barton et Guestier	50	M. Peyrelongue	10
Hannapier et C ^{ie}	10	L. Preller	20
A. Jay	20	Prom (Jos.)	10
Nath. Johnston	25	M ^{me} V ^{ve} Prom	10
J. Jonca	5	MM. Casimir Le Quellec	100
Labadie et C ^{ie}	50	de Rancourt	10
Lafargue	50	de Ravel	10
M ^{lle} Lainé d'Auberive	20	J. Renous	5
MM. Armand Lalande et C ^{ie}	25	M ^{me} Ctesse de Richemont	5
A. Lançon	20	MM. H. Rödel	20
Laparra	5	Rödel et fils frères	25
Larcher père et fils J ^{ne}	20	Rodrigues fils	5
Larronde frères	10	M ^{mes} Riettmann	5
Anselme Léon	15	Salles	5
Louit frères	20	MM. F. Samazeuilh et fils	50
Lesca, anc. cons. gén.	20	Schröder, Schyler et C ^{ie}	25
M ^{me} A. de Luze	50	Segrestaa	10
<i>A reporter.</i>	2.336	<i>A reporter.</i>	3.123

<i>Report.</i>	3.123	<i>Report.</i>	3.293
Société Suisse de Bien-		MM. Touton et Crous	5
faisance	30	Venot	2
M ^{me} V ^{ve} A. Sorbé	20	M ^{me} Ch. Vieillard	10
M. Octave Sorbé	5	Collecte du Jury de la	
M ^{me} Surget	5	Cour d'Assises (4 ^e tri-	
MM. Soubies	5	mestre 1903)	20
Soula, Trincaud-Latour	10	Collecte du Jury de la	
Tastet et Lawton	30	Cour d'Assises (1 ^{er} tri-	
Teindas	20	mestre 1904)	29 75
Tessandier	50	TOTAL	<u>3.334 75</u>
H. Tournon	20		
<i>A reporter.</i>	3.293		